

LETTRE JURISTENDANCES – TECHNOLOGIES, DATA & IA

LA NEWSLETTER DU CABINET LEXING

■ n° 4 juin 2026



Lexing distingué dans le Guide 2026 Innovation, Data & Propriété intellectuelle de Décideurs

Le cabinet Lexing est classé dans plusieurs catégories du guide 2026 de Décideurs. Lexing est classé « incontournable » dans les trois catégories suivantes : Informatique, software et projets digitaux, Droit des données et cybersécurité et Droit des plateformes numériques et applications.

[Lire l'article ici.](#)



Les « Secrets d'Alain Bensoussan » épisode 2 : les chartes de l'IA internes et externes

L'adoption de l'intelligence artificielle générative (IAG) a pulvérisé tous les records de l'histoire de la tech. Face à ce tsunami intellectuel et polyvalent (capable de manipuler le texte, le code, la vidéo et l'image), les organisations naviguent à vue. Pour tenter de reprendre le contrôle, une réponse standardisée émerge : la charte de régulation de l'IA, le document que toutes les entreprises vont devoir créer...

[Retrouvez la vidéo d'Alain Bensoussan en ligne sur Lex TV de LEXBASE.](#)

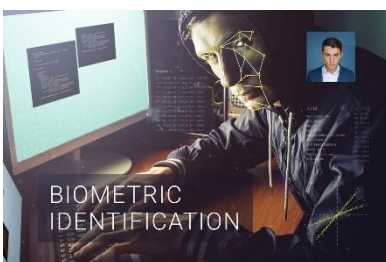


Interview d'Alain Bensoussan sur les lunettes connectées pour M6

Alain Bensoussan a répondu aux questions d'Arthur Meuriot sur les questions juridiques liées aux lunettes connectées, notamment en matière de protection de la vie privée et des données à caractère personnel.

Reportage diffusé dans le 19-45 sur M6 le mardi 21 avril 2026, en replay sur M6+.

[Lien vers l'interview.](#)



Le contrôle de la collecte biométrique en garde à vue

La collecte de biométrie en garde à vue fait l'objet d'un encadrement renforcé depuis l'arrêt rendu par la Cour de justice de l'Union européenne le 19 mars 2026. Saisie par la cour d'appel de Paris sur renvoi préjudiciel, la Cour apporte des précisions déterminantes sur les conditions de licéité du relevé signalétique.

[Lire l'article de M-A de Montlivault-Jacquot et Eléonore Renucci.](#)



Alain Bensoussan invité dans l'émission « Pascal Praud et vous » sur Europe 1 le 30 avril 2026

Alain Bensoussan est intervenu à propos de la fuite massive de données ayant touché l'ANTS, dont l'auteur présumé serait un mineur de 15 ans. Son intervention met en lumière la nécessité de renforcer les dispositifs de protection des données et de prendre pleinement la mesure des conséquences, parfois physiques et non seulement numériques, des cyberattaques.

[Retrouvez l'interview ici.](#)



Alain Bensoussan invité par Mickael Dorian sur CNews le jeudi 30 avril 2026

Alain Bensoussan est intervenu sur les moyens technologiques dont disposent les forces de l'ordre pour anticiper, encadrer et sécuriser des manifestations susceptibles de présenter un risque de débordement, à l'approche notamment des rassemblements du 1er mai.

[Voir l'interview ici.](#)



Virginie Bensoussan-Brulé invitée du Meilleur de l'info sur CNews le 5 mai 2026

Virginie Bensoussan-Brulé est intervenue sur la proposition de loi dite « Rodwell », adoptée en première lecture par l'Assemblée nationale le 5 mai 2026, visant notamment à allonger la durée de rétention administrative de certains étrangers considérés comme dangereux.

[Lien vers l'interview.](#)



Tiers au contrat : opposabilité renforcée des clauses limitatives

Dans un arrêt remarqué du 17 décembre 2025, la Cour de cassation apporte une précision importante quant au régime applicable aux actions délictuelles exercées par un tiers au contrat, en consacrant de manière nette l'opposabilité des clauses limitatives stipulées entre les parties contractantes.

[Lire l'article de M-A de Montlivault-Jacquot et Émilie Litt.](#)



Robots de chantier et intelligence artificielle : quels enjeux juridiques ?

Alain Bensoussan a répondu aux questions de la revue Le Moniteur sur les enjeux juridiques liés à l'utilisation de robots sur les chantiers. L'arrivée de robots dotés de capacités d'intelligence artificielle dans le secteur de la construction ouvre de nouvelles perspectives opérationnelles, mais soulève également des questions juridiques majeures.

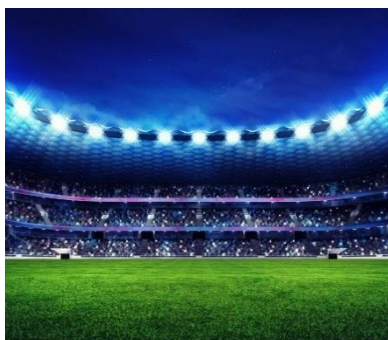
[Lire l'interview d'Alain Bensoussan.](#)



Mickael Dorian invite Alain Bensoussan au Meilleur de l'Info sur CNews le 7 mai 2026

Alain Bensoussan est revenu sur l'idée d'une justice prétendument « laxiste » face aux violences urbaines. Il a rappelé un principe essentiel de l'État de droit : la justice ne sanctionne pas une foule, elle sanctionne des auteurs identifiés, sur la base de preuves permettant d'établir leur rôle et leur responsabilité.

[Retrouvez l'interview ici.](#)



Ambush marketing & Fifa 2026 : webinaire le vendredi 29 mai 2026

La Coupe du Monde de la FIFA 2026™ sera regardé par plusieurs millions de personnes à travers le monde est l'occasion de se pencher sur le phénomène de l'ambush marketing. Le « marketing à l'embuscade », est une stratégie publicitaire mise en place par une entreprise afin d'associer son image commerciale à celle d'un événement. Lors de ce webinar, le réseau Lexing vous propose un tour d'horizon international sur les différents droits applicables.

[Une conférence internationale en anglais.](#)



Alain Bensoussan invité du Meilleur de l'Info par Mickael Dorian sur CNews le 8 mai 2026

Alain Bensoussan est revenu sur les violences urbaines survenues après le match entre le Paris Saint-Germain et le Bayern Munich pour rappeler que la sécurité n'est pas seulement une exigence d'ordre public : c'est un droit fondamental.

[Lire la suite.](#)



Actes antisémites : pour une réponse pénale à la hauteur de l'atteinte portée au pacte républicain

Alain Bensoussan est revenu sur la multiplication des actes antisémites en France et sur la nécessité d'une réponse pénale plus ferme. La question de l'aggravation des peines ne relève pas seulement de la technique pénale. Elle exprime aussi une exigence démocratique : la gravité de la sanction dit ce que la société considère comme inacceptable.

[Ici l'interview.](#)

Conférence Lexing



La réforme 2026 du droit des dessins et modèles : quels nouveaux enjeux pour les entreprises ?

Le mercredi 24 juin 2026 de 9h30 à 11h30.

Cette réforme intervient dans un contexte de transformation profonde des usages : développement des créations numériques, interfaces graphiques, animations, objets connectés, impression 3D, exploitation de fichiers numériques, intelligence artificielle, nouveaux modes de fabrication et nouveaux risques de contrefaçon.

La conférence sera animée par [Virginie Brunot](#), avocate directrice du département Propriété industrielle contentieux, et [Anne-Sophie Cantreau](#), avocate directrice du département Propriété industrielle conseil.

[Pour participer, remplir le formulaire d'inscription en ligne.](#)

Conférence Lexing



Contractualiser un projet informatique complexe

Le mercredi 1^{er} juillet de 9h30 à 11h30.

Cette conférence, animée par [Jérémy Bensoussan](#), avocat directeur du pôle Droit de l'IA & Contentieux technologiques, et [Charlotte Thabart](#), avocate manager d'activité du département Droit de l'IA & Contentieux technologiques, vise à présenter les bonnes pratiques de contractualisation des projets informatiques complexes afin d'aligner les attentes des parties, de sécuriser leur mise en œuvre, d'anticiper les risques et de prévenir efficacement les différends.

[Pour participer, remplir le formulaire d'inscription en ligne.](#)

Conférence Lexing



DORA Aspects contractuels et mise en conformité

Le mercredi 8 juillet de 9h30 à 11h30.

Cette conférence, animée par [Alexandra Massaux](#), avocate, directrice du département Technologies émergentes Contentieux, porte sur les aspects contractuels et la mise en conformité avec DORA (digital operational resilience act), le règlement (UE) 2022/2554 du Parlement européen et du Conseil du 14 décembre 2022 sur la résilience opérationnelle numérique du secteur financier.

[Pour participer, remplir le formulaire d'inscription en ligne.](#)

Conférences Lexing



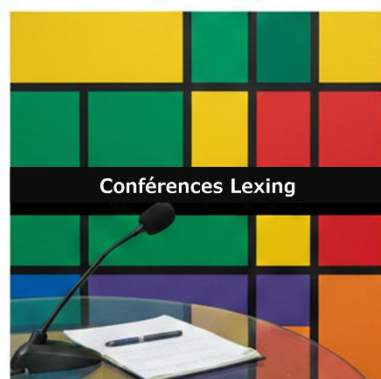
Voici nos prochains rendez-vous !

Toujours en visioconférence le mercredi de 9h30 à 11h30

Les inscriptions se font en ligne via le formulaire publié en même temps que l'annonce sur notre site.

[Retrouvez toutes nos Conférences Lexing ici.](#)

Nous espérons vous y retrouver nombreux pour venir échanger avec nos avocats !



Le 9 septembre 2026 : « Sécuriser ses #contrats #informatiques en 2026 » par Katharina Berbett, directrice du département Contentieux informatique complexe, et Marie-Adélaïde de Montlivault-Jacquot, directrice du département Contentieux et expertise du numérique et informatique.

Le 16 septembre 2026 : « Bilan 2025 de la Cnil et perspectives 2026-2029 » par Alain Bensoussan et Chloé Torres, directrice du Département Protection des données personnelles.

Le 23 septembre 2026 : « Cybersécurité et noms de domaines », par Anne-Sophie Cantreau, directrice du département Propriété industrielle Conseil et Anthony Sitbon, Consultant cybersécurité, Directeur Sécurité chez Lexing Technologies.

Le 30 septembre 2026 : « Gestion des crises numériques et bad buzz » par Virginie Bensoussan-Brulé, directrice du pôle Contentieux du numérique.

Formation Lamy

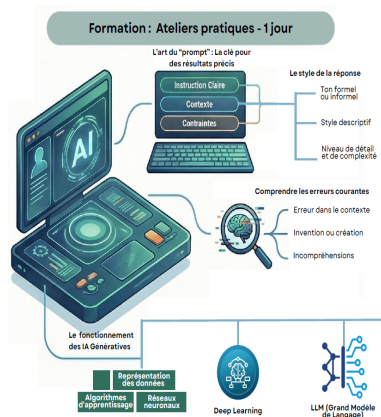
Maîtriser les IA génératives en pratique

Le mercredi 24 juin 2026 en distanciel

Les objectifs de cette formation, animée par Me [Alain Bensoussan](#), sont :

- Comprendre les bases des IA génératives
- Apprendre à formuler des prompts efficaces pour des réponses adaptées et précises
- Utiliser les IA pour créer des documents juridiques variés (contrats, consultations, etc.)
- Gérer les erreurs des IA : Identifier et corriger les erreurs courantes des IA
- Intégrer les IA pour optimiser la productivité et la gestion du temps.

Formation organisée par Lamy Formation, en partenariat avec Lexing.
[Inscrivez-vous dès maintenant sur le site de Lamy Liaisons Académie.](#)



MOOC gratuit, composé de 34 leçons
et accessible sur PC, Mac et mobile



[Anthony Coquer](#), expert en cybersécurité et en intelligence artificielle, Directeur général de Lexing Technologies, contribue, au sein du cercle des formateurs du Club EBIOS, à la conception du MOOC « Introduction à la méthode EBIOS Risk Manager » proposé par l'Anssi. Ce MOOC permet à chacun de se familiariser avec les principes fondamentaux de l'analyse de risques cyber. Il s'adresse à un large public : RSSI, auditeurs, chefs de projet, juristes, mais aussi à toute personne souhaitant comprendre et appliquer les bases de la méthode EBIOS Risk Manager.

[MOOC conçu conjointement par l'Anssi et le Club EBIOS.](#)

TEXTES ET JURISPRUDENCE CLÉS ■



Intelligence artificielle - La première encyclique du pape Léon XIV, « [Magnifica humanitas](#) », à la doctrine sociale de l'Église à l'ère de l'intelligence artificielle, publiée le lundi 25 mai, a été signée par le Souverain pontife le 15 mai 2026 ([CP du 25 mai 2026](#)).

Crypto-actifs - Règles et modalités applicables au transfert de propriété des crypto-actifs, et modalités d'application du nantissement de crypto-actifs. Publics concernés : prestataires de services sur actifs numériques, prestataires de services sur crypto-actifs, prêteurs, emprunteurs [Décret n° 2026-420 du 29 mai 2026](#) (JORF du 31 mai 2026).

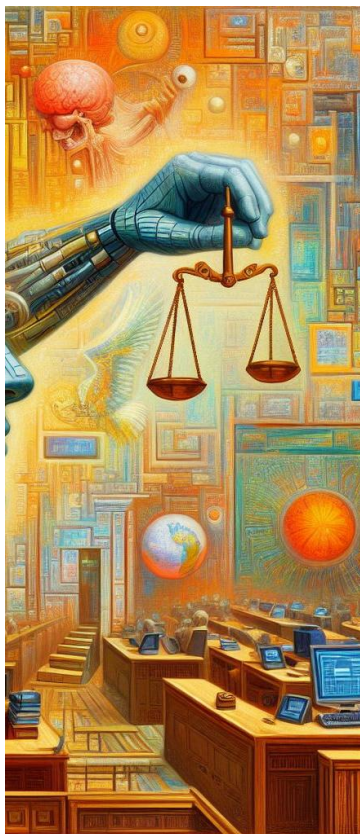
Robotique et IA – [Robots « sociaux » : quels enjeux pour demain ?](#) - Rapport d'analyse prospective 2026. Le rapport publié le 19 mai 2026 par la Haute Autorité de santé (HAS) estime que ces interactions peuvent apporter un soutien, notamment dans un cadre thérapeutique mais ne doivent pas se substituer aux relations humaines ([CP 19 05 2026](#)).

Données personnelles – [Rapport annuel de la Cnil](#) : bilan et actions marquantes de la Cnil en 2025 : accompagnement des professionnels, contrôle de leurs pratiques, sensibilisation du public, mais aussi régulation de l'IA, cybersécurité et coopération européenne... la Cnil fait le bilan d'une année 2025 intense, au service de la protection des données personnelles et de la vie privée de tous ([CP 18 mai 2026](#)).

Omnibus numérique européen : un risque pour la protection des droits numériques des citoyens. [Rapport d'information du Sénat n° 6261 du 13 mai 2026](#) - [Synthèse](#).

Informatique en nuage – Publication du décret d'application de l'article 31 de la loi SREN relatif à la protection des données d'une sensibilité particulière de l'État traitées par un service d'informatique en nuage fourni par un prestataire privé. Ce texte précise les conditions dans lesquelles les administrations de l'État peuvent recourir à des services d'informatique en nuage pour traiter des données sensibles. Il encadre strictement la protection de ces données, notamment face aux risques d'accès par des autorités étrangères, et définit les exigences de sécurité, ainsi que les modalités de dérogation temporaire. ([Décret n° 2026-272 du 14 avril 2026](#)) ([CP 29 avril 2026](#))

Chiffrement et algorithmes : la délégation parlementaire au renseignement apporte sa contribution ([Communication DPR mai 2026](#) ([CP Sénat 04 05 2026](#)))



Intelligence artificielle - « [L'entreprise 5.0 : impact de l'IA sur les entreprises](#) », rapport d'information du 28 avril 2026 fait au nom de la délégation aux entreprises par M. Damien MICHALLET et Mme Laurence GARNIER, Sénateur et Sénatrice. [Voir l'essentiel](#).

Données personnelles et IA – « [IA générative et vie privée](#) » : une affiche coproduite par la PIPC et la Cnil pour sensibiliser les utilisateurs d'IA à la protection de leurs données. À l'occasion du 140^e anniversaire des relations diplomatiques entre la France et la Corée et dans le cadre de leur partenariat, la Cnil et la PIPC (autorité de protection des données de la Corée du Sud) ont produit une affiche pour expliquer comment protéger ses données personnelles lorsqu'on utilise des services d'IA générative ([CP Curia n° 69/2026 : 12 mai 2026](#)) [CJUE 12 05 2026 aff. C-797/23 Meta Platforms Ireland](#) (26 p.)

Droits voisins – Compensation équitable. Les États membres peuvent prévoir que les éditeurs de presse ont droit à une rémunération équitable lorsqu'ils accordent aux fournisseurs de services en ligne l'autorisation d'utiliser leurs publications ([CP Curia n° 69/2026 : 12 mai 2026](#)) [CJUE 12 05 2026 aff. C-797/23 Meta Platforms Ireland](#) (26 p.)

La lettre juristendances, technologies, data & IA est éditée par Lexing, société d'exercice libéral par actions simplifiée au capital social de 10 936 190 euros, inscrite au registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 452 160 856, dont le siège social est situé 58 boulevard Gouvion-Saint-Cyr, 75017 Paris – téléphone 01 82 73 05 05 – adresse de courrier électronique : paris@lexing.law – n° de TVA intracommunautaire FR48452160856. Président et Directeur de la publication : Alain Bensoussan.

Diffusée uniquement par voie électronique - gratuit - ISSN 3130-1797 - ©Lexing 2026

Vous recevez ce courriel car vous êtes abonné à cette alerte. Vous pouvez vous désabonner en cliquant sur le lien : <https://unsubscribe.lexing.law/?email=«mail»>

Lexing 2026

